

# COMPTE RENDU SEANCE DU 29 MARS

L'an deux mil quatorze, le 29 mars à 11h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation en date du 24 mars 2014 adressée par le Maire sortant, Monsieur Gilbert BARANGER, et sous la présidence de Monsieur Alain LUSSEAULT, doyen d'âge des membres présents à cette séance.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de la convocation : 24 mars 2014

**Présents : Jacques MORONVAL, Noëlle ROUSSEAU, THOMAS Patrick, SAUZEAU Christophe, SOLDERA Brigitte, FUMERON Bruno, VOINEAU Michel, ROBICHON Michel, NIGNOL Véronique, PILLET Marie Line, GELIN Serge, SAINT-MARTIN Anthony, PITHON Bernard, GUILLEMET Francis, PINEAU-COURJAUD Nathalie, LUSSEAULT Alain**

**Absents excusés : RENAUD Dany donne pouvoir à GELIN Serge, PETIT Nathalie donne pouvoir à NIGNOL Véronique, HARYMBAT Muriel donne pouvoir à ROUSSEAU Noëlle**

**Secrétaire de séance : Noëlle ROUSSEAU**

## ORDRE DU JOUR

- 1- Election du maire
- 2- Création des postes d'adjoints
- 3- Election des adjoints

### POINT 1 : Election du maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gilbert BARANGER, maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil municipal a désigné Mme Noëlle ROUSSEAU en qualité de secrétaire.

M. Alain LUSSEAULT, doyen d'âge de la séance, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal de membres du Conseil, a dénombré 16 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil municipal a désigné 2 assesseurs : M. Christophe SAUZEAU et Mme Noëlle ROUSSEAU.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 4

- d) Nombre de suffrages exprimés : 15
- e) Majorité absolue : 8

**M. Jacques MORONVAL : 15 (quinze suffrages obtenus)**

**M. Jacques MORONVAL a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

### **POINT 2 : Création des postes d'adjoints**

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit cinq adjoints au maire maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints.

Monsieur le maire propose la création de cinq postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a fixé à **cinq le nombre de postes d'adjoints. (15 pour, 4 contre)**

### **POINT 3 : Election des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Une liste a été déposée, liste qui a été jointe au procès-verbal.

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 4
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste : ROUSSEAU Noëlle

Nombre de suffrage obtenus : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leur fonction les candidats figurant sur la liste conduite par Mme ROUSSEAU Noëlle.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

La secrétaire de séance,

Noëlle ROUSSEAU